

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 juillet 2024

## **L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

**L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.**

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- [www.financiere-alegia.com](http://www.financiere-alegia.com)
- [www.financiere-dainville.com](http://www.financiere-dainville.com)
- [www.placementsmart.fr/ferme-solaire](http://www.placementsmart.fr/ferme-solaire)
- [prenom.nom@sogescap-gestion.com](mailto:prenom.nom@sogescap-gestion.com)

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La liste blanche des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

Depuis le 1er janvier 2024, l'AMF a ajouté 7 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers, dont 4 en catégorie « or ».

Depuis la création en 2017 d'une liste noire concernant les offres de biens divers non autorisées, l'AMF a inscrit près de 400 adresses de sites sur cette liste qui concernait tout d'abord les diamants et qui s'est ensuite étendue à des offres d'investissement en cheptels bovins, vins et champagnes notamment.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires) URL = [http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABEIS

(rubrique : Prévention Arnaques → [Listes noires et alertes des autorités](https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protéger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protéger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises]).

Attention, cette liste est mise à jour fréquemment mais n'a pas vocation à être exhaustive car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

**Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :**

AMF : <http://www.amf-france.org/> URL = [http://www.amf-france.org/] ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Vous pouvez également consulter le site AMF Protect Epargne : <https://protectepargne.amf-france.org/> URL = [https://protectepargne.amf-france.org/]

**À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 25  
media@amf-france.org

## En savoir plus


- Listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

### Mots clés

BIENS DIVERS

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

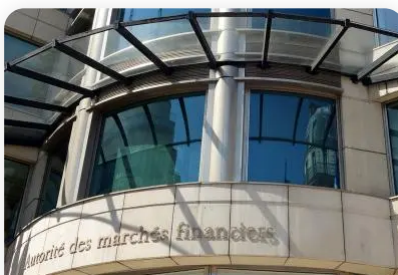


ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*